

Secrétariat de la CDCI
Affaire suivie par :
Béatrice Ventujol et Christine Deleuze
Tél : 04 66 36 42 63 / 64
Mél : pref-interco@gard.pref.gouv.fr

Nîmes, le **- 2 AVR. 2024**

**Commission Départementale
de la Coopération Intercommunale (CDCI)
Formation plénière**

Jeudi 28 mars 2024

Les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) se sont réunis le jeudi 28 mars 2024, sous la présidence de monsieur Frédéric Loiseau, secrétaire général de la préfecture du Gard, assisté de monsieur Philippe Ribot, rapporteur général de la CDCI.

Assistaient à cette réunion :

Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département

- Mme Maryse GIANNACCINI, maire de Fons, ayant le pouvoir de M. Christian CHABALIER, maire d'Aubussargues,
- M. Louis DONNET, maire de Domazan,
- M. Daniel BOYER, maire d'Aigaliers,

Collège des cinq communes les plus peuplées du département

- M. Alain BENSACKOUN, adjoint au maire d'Alès,

Était également présente madame Laurence Ferrer, présidente du syndicat des écoles maternelles (SIEM).

Cette réunion fait suite à la réunion de la CDCI du 21 mars 2024 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et en leur indiquant que cette réunion se tiendra sans règle de quorum.

Monsieur Donnet, assesseur, donne lecture du rapport de présentation.

Afin d'améliorer le fonctionnement du service public scolaire et périscolaire en mutualisant leurs moyens, les communes de Fons, Gajan et Saint-Bauzély souhaitent fusionner le syndicat des écoles maternelles (SIEM) et le SIRS de Fons, Saint-Bauzély, Gajan en un seul syndicat de communes relevant du même regroupement pédagogique et intégrant la compétence de gestion des écoles maternelles et élémentaires.

Cette fusion ayant pour effet de modifier le schéma départemental de la coopération intercommunale du Gard, l'article L. 5211-45 du code général des collectivités territoriales impose au préfet de recueillir l'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale en formation plénière avant de donner droit à cette demande.

Madame Laurence Ferrer, présidente du syndicat des écoles maternelles (SIEM), intervient pour rappeler l'intérêt que représente la fusion au 1^{er} avril 2024 afin que le nouveau syndicat soit parfaitement opérationnel pour la rentrée de septembre. Le nouveau syndicat va gérer quatre écoles : trois écoles élémentaires et une maternelle. Il est envisagé qu'il prenne le nom de SIRP des Leins.

En l'absence d'autre intervention monsieur le secrétaire général invite les membres de la CDCI plénière de passer au vote.

Nombre de votants : 4 + 1 procuration

Votes contres : 0

Abstention : 0

Votes pour : 5

La formation plénière de la CDCI du Gard émet un avis favorable à la du fusion syndicat des écoles maternelles (SIEM) et le SIRS de Fons, Saint-Bauzély, Gajan.

Monsieur le secrétaire général clos la séance à 9h40.

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général

Frédéric LOISEAU